

Au jardin des liturgies romaines

28/ *Suscipe sancte Pater*

Les développements antérieurs consacrés à la gestation médiévale des prières de l'offrande autorisent maintenant à définir l'esprit qui gouverne la formulation des textes et la ritualité qui les accompagne. La religion romane a légué à la liturgie contemporaine ce lien qui unit indissolublement l'offrande du pain et du vin à la *prex eucharistica* au point qu'elle en constitue à la fois le reflet et l'introduction.

Certes, l'offrande est substantiellement au cœur du canon romain mais les rites de l'offertoire ne peuvent ni se dispenser d'en exprimer l'existence ni même se borner à proposer une simple et inutile « présentation » des dons. Tout au contraire sont-ils appelés naturellement à s'intégrer dans la prière sacerdotale pour souligner le caractère rédempteur du Sacrifice qui s'accomplit sans que l'on puisse affirmer pour autant qu'ils « doublent » ce qui sera dit et fait au cours du canon romain : l'offrande des oblats conserve néanmoins sa personnalité mais elle laisse pressentir la réalisation du mystère sacré dans sa formulation et dans sa ritualité; la formulation par les nombreux emprunts terminologiques qui sont faits à la *prex*; la ritualité par le parallélisme qui s'instaure dès le XII^e siècle entre l'élévation du pain et du vin et celle qui suit chacune des paroles consécatoires : ces premières données qui attirent immédiatement le regard conduisent à un approfondissement de l'analyse des rites de l'offrande.

L'offrande du pain.

Limitons aujourd'hui notre propos à l'offrande du pain, laissant à notre prochaine intervention dans ces colonnes l'analyse de celle du vin.

C'est évidemment le diacre qui, dans le cadre de la messe solennelle, présente au célébrant l'hostie sur la patène. A la messe célébrée « sans assistance », le prêtre ôte le voile et la pale qui recouvre la patène, sur laquelle repose l'hostie, et le calice. Tel est le rituel préparatoire. Retenons bien maintenant le caractère des premières attitudes rituelles qui soulignent la portée du *Suscipe sancte Pater*. Le célébrant prend la patène et la tient à hauteur de la poitrine entre le pouce et l'index de ses deux mains; il lève les yeux au ciel en disant *Suscipe sancte Pater...* puis les baisse en reconnaissant son indignité devant Dieu : « *quam ego indignus famulus tuus offero...* » Les deux doigts de ces deux mains qui tiennent la patène ont été consacrés pour tenir de même dans un instant le Corps du Christ. La formule adoptée pour évoquer le pain offert, est non point en relation avec la nature et la substance de ce pain mais avec *hanc immaculatam hostiam*, cette « hostie sans tache ». Il est vrai que les sacrificateurs de l'Ancien Testament choisissaient leurs offrandes selon l'excellence de leur qualité. *Hostiam* est surtout la traduction latine du terme « victime ». Autrement dit, « l'hostie immaculée » de *Suscipe* est la préfigure de la présence eucharistique du Christ sous les apparences du pain, la seule victime qui soit agréée par Dieu, celle à qui la prière *Unde et memores* du canon romain fait référence après le récit de l'Institution. Ajoutons que le célébrant se reconnaît « serviteur indigne » devant le Dieu « vivant et véritable » : *Deo meo vivo et vero*, expression empruntée au Memento des vivants.



par
**François
Pohier***

Il est vraisemblable que la prière *Suscipe, oratio super oblata* du sacramentaire grégorien, est d'une grande antiquité : la liturgie hispanique, plus proche des usages orientaux que de la coutume romaine, comporte une secrète très apparentée : « Nous, vos indignes serviteurs et vos humbles prêtres, offrons à votre redoutable Majesté cette *hostie sans tache* que le sein d'une Mère a produite par sa virginité inviolable, que la pudeur a enfantée, que la sanctification a conçue et qu'on immole vivante; hostie qui, seule, peut plaire car c'est le Seigneur lui-même ».

Un infini respect.

Apparue sur le sol carolingien dès le VIII^e siècle, *Suscipe*, par les efforts d'une religion romane toute tournée vers le sacrifice du Calvaire, va servir de cadre à maintes expressions orantes privilégiant un caractère « d'intercession » en faveur des fidèles afin qu'ils en tirent le plus grand profit spirituel selon le schéma : *Suscipe... pro... ut...* La dernière version de cette prière en a conservé la marque : « *ut mihi et illis proficiat ad salutem in vitam aeternam. Amen* ». Originellement, le célébrant faisait alors un signe de croix avec la patène sur le corporal en ajoutant *In nomine Patris...* Cet usage a malheureusement disparu et il ne subsiste aujourd'hui que le geste rituel du signe de croix avec la patène.

Aux messes célébrées « sans assistance », le célébrant place l'hostie sur le corporal et glisse la moitié de la patène sous celui-ci, recouvrant l'autre moitié avec le purificateur. On a longtemps pensé que cette pratique avait pour but de maintenir la patène en état de propreté jusqu'au rite de la fraction. L'opinion de Jungmann est certainement plus proche d'une réalité sacrale du geste (1) : dans l'accomplissement de leurs fonctions à l'intérieur du sanctuaire, les ministres exprimaient le plus grand respect lorsqu'ils portaient les vases sacrés et pour ce, ils les enveloppaient d'un linge ou d'un voile. Ceci était particulièrement visible pour la préparation des rites de l'offertoire. Quand il remettait la patène au célébrant, le diacre recouvrait le vase sacré de son manipule. Geste ancien qui laisse à penser que le manipule n'était encore qu'un linge. De même, le diacre présentait au célébrant le calice enveloppé, on l'a dit, par un grand linge, l'*offeritorium*, lequel, d'après l'*ordo romanus I* (n. 89) était encore utilisé par l'archidiacre, lorsqu'après du pontife célébrant, il portait le calice par les anses « en exaltation » au moment de la petite élévation. Rappelons également qu'à la messe solennelle et à la messe pontificale, le sous-diacre tenait la patène enveloppée dans un linge qui, progressivement, fit place au voile huméral. L'usage, pour le prêtre célébrant « sans assistance », de glisser la patène en partie sous le corporal, relèverait donc de cette ritualité ancienne.

Un rapprochement pourrait être tenté d'ailleurs avec les usages liturgiques orientaux : dans la procession de la « Grande Entrée » byzantine qui traversait majestueusement la nef pour rejoindre le sanctuaire, les vases sacrés étaient portés voilés par les ministres. De même, la liturgie copte voilait les oblats pendant la procession circulaire autour de l'autel. (à suivre) ●

(1) Jungmann : *Missarum sollemnia III*, pp. 337 etc., Aubier, 1957.

*Vice-président d'Una Voce.